

Paris, le 24/07/2023

Copie : CIRDH-FV secrétariat et présidence / cirdhfv@haptonomie.org - ca7dolto25@gmail.com

Objet : CIRDFV / Lettre de réponse du CIRDH-FV adressée au CNOM - 07/2023

Madame, monsieur le président,

Votre organisation est citée dans la brochure que l'ordre national des médecins vient de diffuser à tous ses membres, laissant penser à un lecteur peu attentif que vous en approuvez le contenu.

Cette brochure évoque des risques de dérive et y intègre l'haptonomie sur la base d'arguments faux, sans indiquer aucun risque de santé résultant de l'application de ses méthodes par des professionnels de santé dans le cadre de leur activité.

La malhonnêteté envisagée comme possible peut survenir dans toute profession. Elle relèverait ici du code pénal, (abus de confiance, abus de faiblesse, etc....) pas du code de la santé publique puisqu'aucun élément de soin n'est mentionné.

Les éléments factuels avancés à notre sujet étant de plus inexacts, nous avons demandé - mais pas obtenu à ce jour - communication du dossier qui aurait été constitué au sujet de l'haptonomie.

Vous trouverez ci-joint pour votre information copie de la lettre de réponse adressée au CNOM.

A votre disposition pour toute information,

Cordialement,

Dr Catherine DOLTO
Présidente du CIRDH Frans Veldman